

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 24 mai 2000, par lequel monsieur le président :

**A - Expose ce qui suit :**

Je vous soumetts le dossier concernant l'acquisition, par la Communauté urbaine, en vue de l'élargissement de la rue de la Chaux et de la création d'une voie nouvelle entre cette voie et le chemin de Champlong à Saint Cyr au Mont d'Or, de diverses parcelles désignées ci-après et situées en bordures nord, sud et ouest de la rue de la Chaux.

Aux termes des compromis qui vous sont soumis, ces parcelles seraient acquises gratuitement, selon les modalités décrites dans le tableau qui suit :

Propriétaires	Références cadastrales		Superficie (en mètres carrés)	Modalité de la cession gratuite
	Section	Numéro		
SNC Château de Fontenay	AM	55	173	arrêté de permis de lotir n° 6919196Z0001 du 11 décembre 1996
		330	87	
		334	210	
		436 (à détacher de 339)	77	
Mme Madeleine Thibaud	AM	423	161	arrêté de permis de lotir n° 6919197Z0004 du 10 mars 1998
		427	47	
		430	178	
		431	38	

**B - Propose de délibérer comme suit ;**

Vu lesdits compromis ;

Vu les arrêtés de permis de lotir n° 6919196Z0001 et 6919197Z0004 respectivement en date des 11 décembre 1996 et 10 mars 1998 ;

Oùï l'avis de ses commissions déplacements et voirie et finances et programmation ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** les compromis.

**2° - Autorise** monsieur le président à les signer ainsi que les actes authentiques à intervenir.

**3° - Les frais** liés à cette opération, estimés à 9500 F, seront financés sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2001 - compte 211 800 - fonction -824 - opération 0507.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,